

CONTRAT D'ADHESION

NOM, Prénom* : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Tel* : _____ Mail* : _____

Les données marquées d'un astérisque* sont obligatoire afin de pouvoir vous contacter en cas d'information concernant votre abonnement ou votre présence à la salle.

Si vous ne souhaitez pas recevoir les newsletters de notre Club merci de cocher cette case :

Lorsque vous communiquez vos données téléphoniques, vous disposez du droit de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site www.bloctel.gouv.fr

NOS OFFRES DE PRESTATION SPORTIVES

OFFRE SANS ENGAGEMENT

Vous pouvez résilier à tout moment - tout mois commencé est dû par l'adhérent

Offre 1 : Offre Solo illimité sans engagement : 49,99 €/mois

Offre 2 : Offre DUO² illimité sans engagement : 79,99 €/mois

OFFRE AVEC ENGAGEMENT

Engagement de 12 mois, puis reconductible mensuellement jusqu'à résiliation¹.
Pour toute résiliation, préavis de deux mensualités – tout mois commencé est dû par l'adhérent.

Offre 3 : Offre Solo une entrée par semaine : 20,00 €/mois

Offre 4 : Offre Solo illimité avec engagement : 39,99 €/mois
Règlement en 1 fois 399 €

Offre 5 : Offre DUO² illimité avec engagement : 69,99 €/mois
Règlement en 1 fois 749 €

Offre 6 : Offre FAMILLE 3 personnes illimité avec engagement : 99,99 €/mois
Règlement en 1 fois 999 €

Droits d'entrée : applicables aux options ci-dessus et par personne: 80,00 € ou 40,00 €
(Étudiants, senior, DUO)³

OFFRE A LA CARTE

Offre Solo – une semaine: 25,00 € Offre Solo – un mois: 80,00 €

Offre Solo – deux mois: 150,00 € Offre Solo – trois mois: 200,00 €

Choix de la date du prélèvement : 5 15 de chaque mois (cf. mandat de prélèvement)

CAUTIONS

Cautions Carte Membre⁴ : 20,00 € Chèque de caution⁵ : 100,00 € (par chèque)

La Carte Membre doit être restituée sous 1 mois après la fin de votre contrat sous peine de non restitution de la caution

¹ : En signant l'offre avec engagement, l'adhérent s'engage sur une durée minimale de 12 mois. Passés ces 12 mois, l'abonnement à la salle est prolongé automatiquement de mois en mois jusqu'à demande de résiliation de l'adhérent par LR/AR et ce 2 mois avant la date souhaitée de résiliation.

² : Offre DUO valable pour 2 personnes de la même famille ou couple. Un justificatif pourra être demandé.

³ : Droits d'entrée réduits pour étudiants, sénior +60 ans, et offre DUO. Un justificatif sera demandé.

⁴ : **La caution carte est encaissée et restituée à la fin de votre contrat. Elle ne vous sera pas restituée en cas de perte de la carte ou de non-respect de votre contrat**

⁵ : **Le chèque de caution, en cas de détérioration de matériel ou de non-respect de votre contrat, sera encaissé.**

CONDITIONS GENERALES DE VENTES ET D'UTILISATIONS

Article I - Préambule

En tant qu'utilisateur des services proposés par la salle de sport PRO HIIT, l'adhérent est tenu de connaître et de respecter le règlement intérieur, affiché dans le hall d'accueil et attaché à ce présent contrat.

Le règlement intérieur définit les droits et les devoirs des usagers ainsi que les règles générales d'utilisation du site et de respect des autres utilisateurs, du personnel, et des infrastructures mises en place.

Article II – Conditions financières et de paiement

Le paiement de ces abonnements se compose de deux parties :

- une première partie, relative à la prise en charge initiale (droits d'entrée et frais de dossier), payable lors de la mise en place desdits abonnements ;
- une seconde, qui correspond aux prélèvements automatiques, relatives aux ventes de prestations sportives.

Les contrats d'abonnement courent sur des mois calendaires, un mois commençant au 1^{er} jour du mois. A l'inscription, le premier règlement du mois en cours est payé soit par chèque, soit par carte bancaire, soit en espèces ; au prorata des jours restants avant la fin du mois en cours.

Les autres règlements interviendront le 5 ou le 15 de chaque mois par prélèvement automatique (cf. Mandat de prélèvement SEPA).

Article III – Durée d'engagement

Les contrats d'abonnements mensuels sont dus jusqu'à date d'anniversaire du contrat, puis, après la première année, renouvelés mensuellement jusqu'à demande de résiliation. (cf. Article IV)

Article IV – Conditions de résiliation

La résiliation de votre abonnement se fait par envoi de courrier recommandé. Il est fixé un préavis de deux mensualités à compter de la date de réception du recommandé. Votre demande est à adresser à « PRO HIIT, 5 Avenue du 1^{er} Mai, 91120 Palaiseau ». Pendant la durée du préavis, les cotisations mensuelles sont dues et prélevées aux dates définies lors de l'adhésion.

Les impayés qui sont générateurs de frais bancaires, seront facturés à l'adhérent, soit la somme de 20 euros. En cas de défaut de paiement, une relance sera effectuée à l'adhérent avec suspension temporaire de son accès en attendant la régularisation. En cas d'incidents de paiement répétitifs, le contrat sera résilié de plein droit aux torts exclusifs de l'adhérent. Ce dernier sera redevable des mois restants jusqu'à la fin de son engagement et les cautions ne seront pas restituées.

Article V – Cas de gel d'abonnement

Dans certaines conditions exceptionnelles et sur justificatif, (raisons médicales, déplacement professionnel d'une durée supérieure à deux mois), l'adhérent peut demander le gel de son abonnement pendant une durée définie entre la salle et l'adhérent. Les prélèvements peuvent être partiellement ramenés à 5 € /mois pendant cette période où l'adhérent ne pourra venir à la salle. Cette période n'est pas comptabilisée dans la durée totale d'engagement restante et repousse d'autant la date de fin de contrat.

Article VI – Conditions d'accès à la salle

Votre club PRO HIIT est ouvert du Lundi au Dimanche et jours fériés de 6h à 23h ; avec accès par carte. Il s'entend que l'accès à la salle est strictement réservé à ses adhérents, en règle avec ses paiements. Il est strictement interdit d'utiliser sa carte pour faire rentrer une personne extérieure à la salle afin de lui faire profiter des installations sportives, sauf autorisation explicite de l'équipe PRO HIIT. Il est également strictement interdit de prêter sa carte. En cas de fraude, la Direction s'engage à vous exclure du Club. Dans ce cas de figure, votre abonnement sera due dans sa totalité et votre chèque de caution ne vous sera pas restitué.

Les Options d'abonnement 1, 2, et 4 (cf. page 1 de ce contrat) donnent accès au plateau de musculation tous les jours de 6h à 23h, ainsi qu'aux cours collectifs aux jours et horaires indiqués sur le planning.

L'option d'abonnement 3 (cf. page 1 de ce contrat) donne droit à une entrée par semaine pendant les heures d'ouvertures, au choix soit pour accéder au plateau de musculation / cardio training, soit pour accéder à un cours collectif.

Les horaires et jours d'ouverture présentés lors de l'inscription ne sont pas contractuels, ils sont susceptibles de modifications et ne peuvent donner droit à toute rupture du contrat.

Article VII – Assurance

PRO HIIT est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de ses préposés. PRO HIIT se décharge de toute responsabilité en cas de non-respect des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée de machines ou d'affaires personnelles. Des coachs diplômés sont disponibles à certains créneaux horaires pour vous conseiller sur l'utilisation de machines et de mouvements à effectuer correctement.

Les vestiaires disposent de casiers personnels pour déposer ses affaires. Il convient à l'adhérent d'y apposer un cadenas personnel et de ne pas y laisser d'objets de valeurs. L'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradations d'affaires personnelles. Les cadenas devront être retirés des casiers après utilisation sous peine d'être coupés s'ils ne sont pas retirés à la fermeture de la salle.

Article VIII – Certificat médical

Le certificat médical n'est pas obligatoire. Il est toutefois conseillé de vérifier auprès d'un médecin qu'aucune contre-indication n'existe pour la pratique de la musculation, du cardio-training, et des cours collectifs. PRO HIIT se décharge de toute responsabilité en cas de tout accident survenu par un adhérent n'ayant pas de certificat médical de non contre-indications aux pratiques sportives effectués au sein du club.

Article IX – Collecte et traitement des données personnelles

Les informations renseignées en page 1 restent internes à la salle de sport PRO HIIT et ne sont pas divulguées en externe. Seules les mentions suivies d'un astérisque* sont obligatoires afin de pouvoir vous contacter en cas d'information concernant votre abonnement, votre présence à la salle, vous prévenir en cas d'annulation. Au minimum un email et/ou numéro de téléphone est demandé.

La date de naissance et l'adresse physique ne sont pas obligatoires, cependant, elles sont utilisées afin d'améliorer les services de la salle, organiser des horaires de cours adaptés, prévenir en cas d'annulation d'un cours, établir une facturation.

REGLEMENT INTERIEUR – PRO HIIT

Vous pouvez retrouver ce règlement intérieur affiché dans le hall d'accueil de votre salle.

Pour votre sécurité, vous devez respecter les consignes d'utilisation des machines et les conseils des éducateurs sportifs. Pour vous entraîner, vous devez toujours être au moins deux dans la structure. Si vous êtes seul, attendez l'arrivée d'une autre personne pour vous entraîner.

Tenue vestimentaire

Une tenue propre, adaptée à la pratique sportive doit être portée. Des chaussures non-utilisées en usage extérieur sont à apporter.

Propreté et utilisation des machines

Une serviette doit être obligatoirement utilisée afin de protéger les zones de contact corps/machine. Les règles d'utilisations, mentionnées sur chaque appareil sont à respecter strictement. Entre chacune de vos séries, vous devez libérer les appareils afin de permettre aux autres utilisateurs de pouvoir les utiliser.

Les poids et haltères sont à ranger après utilisation afin de laisser libre de charge les machines.

Langage et comportement

Chacun doit adopter un langage respectant autrui.

Casiers

Les casiers sont mis à votre disposition à l'occasion de vos séances d'entraînement. Ils sont à libérer après votre entraînement. Les cadenas laissés après fermeture de la salle seront coupés.

Planning

Un planning des cours collectifs non contractuel est présenté lors de l'inscription de chaque personne. Ce même planning est disponible sur le site internet de PRO HIIT : www.prohiit.fr. Celui-ci peut être modifié au cours de l'année.

Horaires

Les horaires et jours d'ouvertures présentés lors de l'inscription ne sont pas contractuels, ils sont susceptibles de modifications.

Je soussigné(e) _____ déclare avoir pris connaissances des conditions générales de ventes et d'utilisation ci-dessus que j'accepte; et souscrire un contrat d'abonnement nominatif et incessible avec PRO HIIT, m'autorisant à utiliser les installations et à bénéficier des prestations de ce club. J'accepte que dès la signature du contrat les sommes versées ne peuvent pas faire l'objet de remboursement, même en cas de fermeture du club quel qu'en soit la raison.

En tout état de cause, j'atteste qu'à ma connaissance, je n'ai aucune contre-indication à la pratique du sport en général et des activités proposées par PRO HIIT ; qui se décharge de toute responsabilité en cas de tout accident survenu par un adhérent n'ayant pas de certificat médical de non contre-indications aux pratiques sportives effectués au sein du club.

Je déclare m'engager à respecter les règles élémentaires d'hygiène, de sécurité, et le règlement intérieur de PRO HIIT.

Je déclare avoir été informé qu'en cas de litige non résolu par un courrier adressé à PRO HIIT, au 5 avenue du 1^{er} mai, 91120 Palaiseau ; l'entité désignée pour assurer une médiation est la suivante : « AME, 11 Place Dauphine, 75001 PARIS » www.mediationconso-ame.com

Fait à Palaiseau le :

Signature:

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

CREANCIER :

Nom du créancier : PRO HIIT – SARL BAYA FITNESS
ICS : FR. 66. ZZZ. 599058
Adresse : 5 AVENUE DU 1^{ER} MAI
Code postal, ville : 91120, PALAISEAU

TYPE de PAIEMENT



Paiement récurrent / répétitif

Les CGV sont signées dans votre contrat d'adhésion

DEBITEUR : cf. page 1/4 du présent contrat

Nom / Prénom du débiteur :

Adresse :

Code postal, ville :

Choix de la date du prélèvement : 5 15 de chaque mois

Relevé d'Identité Bancaire

Les coordonnées de votre compte **IBAN**

.
---	---	---	---	---	---	---	---

Fait à _____ ,

Le _____ .

Signature

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SARL BAYA FITNESS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SARL BAYA FITNESS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec le client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.